Docusign Envelope ID: D79C8515-B086-8543-8264-C5E1DAD48BFD

A.I.R.S

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 400 100 euros
Siège Social : Place Logistique de Rungis, Place de la Logistique, SOGARIS 175, 94150 RUNGIS
820 712 966 R.C.S CRETEIL

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 37 177,29 euros, et après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de l'affecter de la façon suivante :

Bénéfice distribuable

Report à nouveau au début de l'exercice	99,39€
Résultat de l'exercice (bénéfice)	37 177,29€
TOTAL	**37 276,68€**

Affectation

Réserve Légale	5 503,83€
Autres Réserves	31 772,85€
TOTAL	**37 276,68€**

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices. L'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Copie certifiée conforme à l'original

Le Président

DocuSigned by:
Illiam Benbraham
5C3F1071A45B450...

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement	10 255		10 255	10 255		
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	11 937		11 937	11 937		
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	3 400 000		3 400 000	3 400 000		
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total de l'actif immobilisé (III)	3 422 192		3 422 192	3 422 192		
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	386 400		386 400	377 401	8 999	2.38
	Autres créances	1 427		1 427	1 984	557-	28.09-
	Charges constatées d'avance	625		625	592	33	5.52
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	150		150	150		
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	47 375		47 375	18 261	29 114	159.43
	Total de l'actif circulant (IV)	435 976		435 976	398 387	37 589	9.44
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	3 858 169		3 858 169	3 820 580	37 589	0.98

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 400 100)	3 400 100	3 400 100		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	2 257	2 257		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	72 800		72 800	
	Report à nouveau	99	391 283-	391 382	100.03
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	37 177	464 182	427 005-	91.99-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	3 512 434	3 475 257	37 177	1.07
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	81	108	27-	25.09-
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 243	5 001	758-	15.16-
	Dettes fiscales et sociales	131 919	114 019	17 900	15.70
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	209 493	226 196	16 703-	7.38-
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	345 734	345 323	411	0.12
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	3 858 169	3 820 580	37 589	0.98
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	345 734	345 323		

Docusign Envelope ID: D79C8515-B086-8543-8264-C5E1DAD48BFD
certifié conforme
DocuSigned by:
5C3F1071A45B450...

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	184 000		184 000	336 651	152 651-	45.34-
Montant net du chiffre d'affaires	184 000		184 000	336 651	152 651-	45.34-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				4 200	4 200-	100.00-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits			17		17	
Total des Produits d'exploitation (I)			184 017	340 851	156 833-	46.01-
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			5 478	19 588	14 110-	72.03-
Impôts, taxes et versements assimilés			3 298	4 258	960-	22.54-
Salaires			80 400	165 000	84 600-	51.27-
Cotisations sociales			45 273	81 813	36 541-	44.66-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges			4	24	21-	85.34-
Total des Charges d'exploitation (II)			134 452	270 683	136 231-	50.33-
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			49 566	70 168	20 602-	29.36-
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)	4	5	1-	16.67-
Reprises sur dépréciations et provisions		400 000	400 000-	100.00-
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	4	400 005	400 001-	100.00-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)				
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	4	400 005	400 001-	100.00-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	49 569	470 172	420 603-	89.46-
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	12 392	5 990	6 402	106.88
Total des produits (I+III+V+VII)	184 021	740 855	556 834-	75.16-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	146 844	276 673	129 829-	46.93-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	37 177	464 182	427 005-	91.99-

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

AIDS
Docusign Envelope ID: D79C8515-B086-8543-8264-C5E1DAD48BFD

PLATEFORME LOGISTIQUE
PLACE LA LOGISTIQUE SOGARIS 175
94150 RUNGIS

certifié conforme

DocuSigned by:
Illiam Benbraham
5C3F1071A45B450...

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

ACEFI CL
7 RUE MARIOTTE

75017 PARIS
01 47 27 17 37

AIDS
Docusign Envelope ID: D79C8515-B086-8543-8264-C5E1DAD48BFD
94150 RUNGIS

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux 5
Art. 831-2 - Changements comptables 6

- INFO. RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET À L'ACTIF

Art. 832-5 - Informations relatives aux filiales et participations 7
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice 9

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-11 - Capitaux propres 9
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice 11

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.
Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

Nous vous précisons que l'application du règlement ANC n°2022-06 n'a pas eu une incidence significative sur la comparabilité des informations financières entre les exercices.

Les impacts les plus importants sont les suivants :
- Reclassement du poste charges constatées d'avance dans la rubrique "Autres créances".
- Reclassement du compte exceptionnel "Pénalités, amendes fiscales et pénales" en charges d'exploitation au poste "autres charges".
- Reclassement des comptes de charges et produits exceptionnels relatifs aux cessions d'éléments incorporelles et corporelles respectivement en charges et produits d'exploitation.
- Reclassement du compte de produits exceptionnels "Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice" en produits d'exploitation à la rubrique "Subvention d'exploitation".
- Reclassement des comptes "Transferts de charges" au débit ou crédit des comptes de charges et produits d'exploitation concernés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont **évalués au coût historique**, conformément à l'article **221-4 du PCG.**

- Méthodes comptables adoptées pour la comptabilisation de transactions pour lesquelles il n'existe pas de méthode explicite sont :

Néant

Événements post-clôture

Le déclenchement d'opérations militaires en Iran le 28 février 2026, avec des répercussions plus larges au Moyen-Orient, entraine des perturbations identifiées pour les entreprises françaises sur les chaînes d'approvisionnement, le prix de l'énergie, la valorisation des actifs, et le financement.
Ces évènements n'ont pas d'impact sur la continuité d'exploitation de la Société et celle de sa filiale.

Informations significatives

Néant

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de réglementation comptable

Néant

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreurs

Néant

En Euros.

Informations relatives aux filiales et participations

(Art. 832-5)

Informations financières / Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l' exercice	Observations
			brute	nette						
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale										
- SAS EURODELICES	1 642 731	100.00	3 400 000	3 400 000			12 007 518.24	201 847.11		
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1										
- françaises										
- étrangères										
A. Total des filiales			3 400 000	3 400 000						
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque participation										
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1										
- françaises										
- étrangères										
B. Total des participations										
C. Total des filiales et des participations (A + B)			3 400 000	3 400 000						

Attestation de présentation des comptes

ACEFI CL

Docusign Envelope ID: D79C8515-B086-8543-8264-C5E1DAD48BFD

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres créances clients	386 400	386 400	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 427	1 427	
Créances de l'actif circulant	387 827	387 827	
Charges constatées d'avance	625	625	
TOTAL	388 451	388 451	

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
ACTIONS	1.00	3 400 100			3 400 100

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	3 400 100	1	
TOTAL	3 400 100		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	3 400 100			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	2 257			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves		72 800		
Report à nouveau	391 283-	391 382		
Résultat de l'exercice	464 182	464 182-		
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	3 475 257	0		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				3 400 100
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				2 257
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				72 800
Report à nouveau				99
Résultat de l'exercice		37 177		37 177
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres		37 177		3 512 434

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	81	81		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 243	4 243		
Personnel et comptes rattachés	52 444	52 444		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 488	7 488		
Impôts sur les bénéfices	6 404	6 404		
Taxe sur la valeur ajoutée	64 500	64 500		
Autres impôts taxes et assimilés	1 082	1 082		
Groupe et associés	209 493	209 493		
TOTAL	345 734	345 734		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	209 493			

S.C.2.S Audit
Commissaire aux comptes - Expert-Comptable

A.I.R.S

SAS au Capital de 3.400.100 euros

Plateforme logistique de Rungis
Place de la logistique – Sogaris 175
94150 RUNGIS

R.C.S. Créteil 820 712 966

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

S.C.2.S Audit
8 Place Robert Belvaux – 94170 Le Perreux-sur-Marne
Mob. 06.74.29.35.07
E-mail : thierry.simon@sc2s-audit.com

SARL au capital de 10.000 €
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris Ile de France
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
R.C.S. Créteil 822 366 977 – Siret 822 366 977 00020
FR 33 822366977 – APE : 6920Z

A.I.R.S

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.I.R.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *«Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règle et Méthodes Comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les effets de la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Cette première application a conduit la société à modifier la présentation de certains postes des comptes annuels ainsi que les informations fournies dans l'annexe, sans incidence significative sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun événement ou décision qui serait susceptible d'influencer de manière significative les comptes ou la compréhension de ceux-ci.
Les principes comptables suivis nous paraissent justifiés et conformes à ceux retenus les exercices précédents.

Les estimations comptables significatives retenues pour l'arrêté des comptes n'appellent pas de commentaire particulier.

L'Annexe des comptes annuels décrivent les règles et méthodes relatives à la dépréciation des immobilisations financières et notamment des titres immobilisés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nos travaux ont consisté à examiner le caractère approprié de ces règles et méthodes, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations retenues et à vérifier les calculs effectués ainsi que les informations fournies dans les notes de l'Annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 juin 2026

Le commissaire aux comptes

S.C.2.S AUDIT

Thierry SIMON



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles :				
	Frais de développement	10 255		10 255	10 255
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	11 937		11 937	11 937
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	En cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles :				
	Terrains				
	Constructions				
	Install. techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles				
	En cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2) :				
	Participations	3 400 000		3 400 000	3 400 000
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	3 422 192		3 422 192	3 422 192
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3) :				
	Créances Clients et Comptes rattachés	386 400		386 400	377 401
	Autres créances	1 427		1 427	1 984
	Charges constatées d'avance	625		625	592
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement :				
	Actions propres				
	Autres titres	150		150	150
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	47 375		47 375	18 261
	Total de l'actif circulant (IV)	435 976		435 976	398 387
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VII)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	3 858 169		3 858 169	3 820 580

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 400 100)	3 400 100	3 400 100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	2 257	2 257
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	72 800	
	Report à nouveau	99	391 283–
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	37 177	464 182
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	3 512 434	3 475 257
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total autres fonds propres (I bis)		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (II)		
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	81	108
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 243	5 001
	Dettes fiscales et sociales	131 919	114 019
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	209 493	226 196
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (III)	345 734	345 323
	Ecarts de conversion passif (IV)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	3 858 169	3 820 580
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	345 734	345 323

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	31/12/2024 12
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	184 000		184 000	336 651
Montant net du chiffre d'affaires	184 000		184 000	336 651
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				4 200
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			17	
Total des Produits d'exploitation (I)			184 017	340 851
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (1)			5 478	19 588
Impôts, taxes et versements assimilés			3 298	4 258
Salaires			80 400	165 000
Cotisations sociales			45 273	81 813
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			4	24
Total des Charges d'exploitation (II)			134 452	270 683
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			49 566	70 168
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12
Produits financiers		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	4	5
Reprises sur dépréciations et provisions		400 000
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	4	400 005
Charges financieres		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)		
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	4	400 005
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	49 569	470 172
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	12 392	5 990
Total des produits (I+III+V+VII)	184 021	740 855
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	146 844	276 673
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	37 177	464 182

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

A.I.R.S

PLATEFORME LOGISTIQUE
PLACE LA LOGISTIQUE SOGARIS 175
94150 RUNGIS

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

ACEFI CL
7 RUE MARIOTTE

75017 PARIS
01 47 27 17 37

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux 5
Art. 831-2 - Changements comptables 6

- INFO. RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET À L'ACTIF

Art. 832-5 - Informations relatives aux filiales et participations 7
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice 9

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-11 - Capitaux propres 9
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice 11

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.
Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

Nous vous précisons que l'application du règlement ANC n°2022-06 n'a pas eu une incidence significative sur la comparabilité des informations financières entre les exercices.

Les impacts les plus importants sont les suivants :
- Reclassement du poste charges constatées d'avance dans la rubrique "Autres créances".
- Reclassement du compte exceptionnel "Pénalités, amendes fiscales et pénales" en charges d'exploitation au poste "autres charges".
- Reclassement des comptes de charges et produits exceptionnels relatifs aux cessions d'éléments incorporelles et corporelles respectivement en charges et produits d'exploitation.
- Reclassement du compte de produits exceptionnels "Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice" en produits d'exploitation à la rubrique "Subvention d'exploitation".
- Reclassement des comptes "Transferts de charges" au débit ou crédit des comptes de charges et produits d'exploitation concernés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont **évalués au coût historique**, conformément à l'article **221-4 du PCG**.

- Méthodes comptables adoptées pour la comptabilisation de transactions pour lesquelles il n'existe pas de méthode explicite sont :

Néant

Événements post-clôture

Le déclenchement d'opérations militaires en Iran le 28 février 2026, avec des répercussions plus larges au Moyen-Orient, entraine des perturbations identifiées pour les entreprises françaises sur les chaînes d'approvisionnement, le prix de l'énergie, la valorisation des actifs, et le financement.
Ces évènements n'ont pas d'impact sur la continuité d'exploitation de la Société et celle de sa filiale.

Informations significatives

Néant

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de réglementation comptable

Néant

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreurs

Néant

Informations relatives aux filiales et participations

(Art. 832-5)

En Euros.

Informations financières / Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l' exercice	Observations
			brute	nette						
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale										
- SAS EURODELICES	1 642 731	100.00	3 400 000	3 400 000			12 007 518.24	201 847.11		
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1										
- françaises										
- étrangères										
A. Total des filiales			3 400 000	3 400 000						
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque participation										
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1										
- françaises										
- étrangères										
B. Total des participations										
C. Total des filiales et des participations (A + B)			3 400 000	3 400 000						

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres créances clients	386 400	386 400	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 427	1 427	
Créances de l'actif circulant	387 827	387 827	
Charges constatées d'avance	625	625	
TOTAL	388 451	388 451	

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
ACTIONS	1.00	3 400 100			3 400 100

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	3 400 100	1	
TOTAL	3 400 100		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	3 400 100			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	2 257			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves		72 800		
Report à nouveau	391 283-	391 382		
Résultat de l'exercice	464 182	464 182-		
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	3 475 257	0		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				3 400 100
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				2 257
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				72 800
Report à nouveau				99
Résultat de l'exercice		37 177		37 177
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres		37 177		3 512 434

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	81	81		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 243	4 243		
Personnel et comptes rattachés	52 444	52 444		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 488	7 488		
Impôts sur les bénéfices	6 404	6 404		
Taxe sur la valeur ajoutée	64 500	64 500		
Autres impôts taxes et assimilés	1 082	1 082		
Groupe et associés	209 493	209 493		
TOTAL	345 734	345 734		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	209 493			